

CONSEIL D'ADMINISTRATION
MARDI 17 DECEMBRE – 18h

Barakason – 1 allée du Dauphiné – 44400 Rezé

Procès-verbal

Hugues Brianceau accueille les arrivant·es et procède à la vérification du quorum :

Mme Annie Hervouët, suppléante de Mme Agnès Bourgeois est présente.

Mme Eva Paquereau est présente.

Mme Agnès Cabaret-Martinet est présente.

M. Roland Bouyer est présent.

M. Jean-Christophe Faës est présent.

M. Maxime Vendé est présent.

M. François Nicolas, arrivé à 19h15

Mme Dominique Poirout, arrivée à 18h40

Mme Anne-Sophie Lamberthon est présente.

Mme Brigitte Brault est présente.

M. Vianney Marzin est présent.

M. Damien Tassin est présent.

Mme Maureen Largouët est présente.

Mme Fanny Grellier suppléante de Mme Nelly Landais est présente.

→ **15 membres sur 15 étant présents ou représentés; le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.**

Sont présent·es en tant qu'invité·es :

Mme Stéphanie Beziau, Directrice de la Direction Culture et Patrimoine.

M. Olivier Langlois, Directeur de la Soufflerie

M. Jérôme Romain, Responsable Administratif et Financier de la Soufflerie

Mme Samia Laporte, Comptable de la Soufflerie.

Hugues Brianceau souhaite la bienvenue aux deux nouvelles personnalités qualifiées et les laisse se présenter :

M. Damien TASSIN docteur en sociologie, maître de conférences associé à Nantes Université, responsable des recherches-actions et des partenariats avec les universités à Trempo (espace d'émergences musicales). Ses travaux associent des professionnels et/ ou des étudiants pour interroger le rôle et la place de l'acteur collectif de recherche comme levier de transformation des pratiques professionnelles du spectacle vivant et des musiques actuelles.

M. Vianney Marzin, ancien directeur du Pôle de coopération pour la filière musicale et aujourd'hui consultant qui revient au sein du Conseil d'Administration dont il faisait partie à la création de l'EPCC La soufflerie. Messieurs Tassin et Marzin sont ravis de contribuer à l'essor de la Soufflerie.

Hugues Brianceau les remercie et avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, informe l'assemblée que la Direction de la Soufflerie a reçu un courrier de la Région Pays de la Loire annonçant le retrait de ce contributeur statutaire de l'EPCC. Hugues Brianceau précise que cette annonce a été faite sans concertation ni discussion préalable avec la Région, ce qui est assez impactant et pas sans conséquences sur la vie d'une structure. Il remercie Mme Lamberthon de sa présence, et rappelle que, dans de nombreux conseils d'administration, la Région laisse la chaise vide. Il invite les membres du Conseil à s'exprimer sur cette annonce.

M. Rolland trouve que c'est une décision regrettable et propose d'avoir une expression commune du Conseil d'administration désapprouvant ce souhait de la Région de se désengager de l'EPCC, car cela ne sera pas sans conséquences et aura des impacts certains.

Mme Paquereau confirme que la question des impacts est hautement importante et voudrait entendre Mme Lamberthon.

Mme Lamberthon : « Je vais essayer de vous apporter autant de réponses que possible. Je vous avoue que ce n'est pas une décision qui me fait plaisir non plus. Si je suis là, c'est parce que j'aime la Culture et nous sommes nombreux à aimer la Culture. La Région des Pays de la Loire est mise au pied du mur financièrement, et la Présidente de Région ne souhaite pas être mise sous tutelle du Préfet de région. Si on ne fait rien, à la fin du mandat, nous serons en surendettement. C'est d'autant plus brutal que les régions et les départements ne lèvent pas d'impôts contrairement aux communes qui ont des leviers d'action. En effet, le manque de perception de TVA se traduit dans les faits pour la Région par une baisse de ressources de 40 millions d'euros, cela nous impose d'être vigilants. Toutes les commissions doivent faire un effort et la commission culture et sport n'y échappe pas bien évidemment.

Pour votre structure, cela représente moins de 3% du budget, je pense qu'il faut relativiser, on n'est pas à une coupe de 50%. Je pense que pour d'autres structures, cela sera effectivement, et je l'entends, beaucoup plus difficile. Pour 2025, il n'y aura pas de changement, la Région fera encore partie des contributeurs puisque ce désengagement n'entrera en vigueur qu'en 2026.

La Présidence a souhaité que l'on se consacre aux investissements dans la Région car ils sont générateurs d'emplois. On fait des économies sur le fonctionnement et le milieu associatif et culturel vit malheureusement beaucoup sur le fonctionnement. Toutes les commissions sont impactées et font un effort considérable ».

M. Faes rappelle que la présidente a fait des déclarations qui remettent en cause le modèle même du financement de la culture. Les coupes que la présidente a décidé de faire, vont au-delà de ce qui a été demandé par le gouvernement.

Mme Paquereau ajoute que la Ville de Rezé est aussi impactée budgétairement et que c'est le cas à toutes les échelles des collectivités. Elle explique que ce sont aussi des choix politiques : ce que l'on garde, ce que l'on ne garde pas et qu'il y a une part de négociations et une part de temps prévu pour aller mesurer les impacts à long terme des coupes budgétaires.

Mme Lamberthon invite le Conseil d'administration de la Soufflerie à se réinterroger sur la façon dont on peut travailler et imaginer la suite. Comment va-t-on chercher de nouveaux partenariats ? A un moment donné, on est tous confrontés à une difficulté, comment tous ensemble peut-on faire front ?

Hugues Brianceau rappelle que justement cette décision s'est faite sans concertation préalable ni aucune discussion. Il ajoute que sur la méthode il y a des choses qui ne se font pas. Les priorités ont été mises sur des pans entiers de politiques publiques qui relèvent plus d'un choix idéologique qu'autre chose. Certes la subvention de la Région ne représente que 3% du budget de la Soufflerie, mais cela s'ajoute aux baisses de subventions des années précédentes qui cumulées font que l'étau se resserre. Aujourd'hui, la masse de fonctionnement de l'équipement devient en effet plus importante que la marge de l'artistique. Cela devient problématique, et avec la Direction de la Soufflerie, nous étions déjà amenés à réfléchir à de nouveaux partenariats et à de nouveaux modèles. Il ajoute, concernant la Région, que ce n'est pas en quittant la table que les choses peuvent avancer à ce niveau-là.

Hugues Brianceau évoque un état de « Stupeur et Tremblements » quant aux annonces récentes de la Région.

Stupeur sur la méthode avec des annonces brutales et cite pour exemple la librairie La Petite Gare qui a reçu un appel des services techniques de la Région annonçant un accord sur leur subvention pour un projet en cours, puis recevant quelques semaines plus tard un courrier politique refusant la dite subvention. Heureusement la librairie n'avait pas encore commencé à engager des frais.

Il rappelle que ce modèle économique, pour lequel les subventions baissent, est à défendre. Les structures passent toutes au début de leur activité par des années compliquées. Et que pour conforter leurs modèles, c'est là qu'il faut le soutien des collectivités pour permettre de franchir des paliers. Il donne comme exemple l'artiste Zaho de Sagazan qui aujourd'hui n'a plus besoin des collectivités pour faire ses tournées et remplir des salles. Mais à ses débuts, elle avait commencé à faire des spectacles ici même à la Barakason.

Tremblements : quels seront les impacts que cette décision va avoir à long terme ? Il ajoute qu'il est assez facile de rayer d'un trait de plume des lignes budgétaires pour faire des économies sans regarder toutes les incidences y compris économiques locales que cela peut avoir. Il trouve cela très inquiétant.

Il rajoute que si la Région avait pu, elle se serait désengager dès 2025 de l'EPCC, mais les statuts de la Soufflerie l'en empêchent. Il rappelle que toutes les collectivités ont des difficultés, le département aussi, et qu'il aurait apprécié voir la Région en amont pour échanger et discuter du sujet.

Tous les jours, on découvre de nouvelles incidences négatives sur ce qui a mis sur le territoire plus de 20 ans à être tissé. Pour conclure, il laisse la parole à une proche du parti politique de la présidente de région en citant la sénatrice Laure Darcos du parti Horizons, secrétaire nationale de la Culture et du Sport au sein d'Horizons : « J'ai été la première à tomber à la renverse en apprenant la décision de Christelle Moranzais. Contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit, elles ne doivent en aucun cas être interprétées comme le laboratoire expérimental de la pensée d'Edouard Philippe. Nous ne souhaitons pas y être amalgamés. Il est évident qu'une remise à plat de la décentralisation s'impose mais à Horizons, on ne se moque pas de la culture ! ».

Mme Lamberthon déplore que l'on en soit arriver là et réitère que l'on ne peut pas continuer à emprunter sans arrêt et à creuser le déficit. Tout cela est le résultat de la Loi Notre. Les collectivités aux vues des difficultés économiques sont obligées de se recentrer. La Région contrairement au département ne peut pas arrêter les travaux dans les lycées. Il y a des choix différents ; le choix fait par la Région est de se focaliser sur ses compétences obligatoires.

Olivier Langlois rappelle que cette baisse de 3% si elle se rajoutait à une baisse des subventions du département et de l'Etat qui sont dans des situations similaires, ferait que la baisse se rapprocherait dangereusement des 10% pour l'exercice 2025. Bien que la Soufflerie soit moins fragile financièrement que des petites structures, en l'état, cela force à prendre des décisions qui ne sont pas neutres. En l'occurrence, cela se traduit par le non remplacement d'un départ précisant que si ce n'était pas un départ volontaire, cela aurait été un licenciement : c'est donc le début des séquelles et ce n'est qu'à l'échelle de la Soufflerie, mais multiplié par le nombre de structures impactées par ce désengagement de la Région, à quoi s'attendre ? On ne parle que du milieu de la culture alors que c'est également le cas du planning familial et du sport.

On voit un effondrement pour ne pas dire un tsunami arriver et cela se fait malheureusement sans aucune discussion préalable. Les directions de structures culturelles reçoivent à tour de rôle un courrier, voire un texto de la Région : ce n'est pas une discussion, c'est une décision unilatérale. Il rappelle qu'avec le Département et la ville, il y a des discussions. Pour exemple, ce soir il sera présenté un Débat d'Orientations Budgétaires qui aura fait l'objet de préparations et d'échanges bien en amont avec la Ville et le Département. Olivier Langlois évoque le manque de marges de manœuvre pour la construction du budget et l'équilibre financier : il y a la masse salariale ou la marge artistique qui représente 40000 euros en moins, cela implique donc moins de spectacles la saison prochaine et des artistes au chômage. Il déplore de ne pas avoir pu en discuter avec la Région. Il rappelle que les directeurs de structures sont des dirigeants responsables qui ont été taxés par la Présidence de la Région de structures sous perfusion, de gauchistes anarchistes assistés ! Il rappelle qu'ils sont avant tout des professionnels responsables qui tentent avec le budget qui leur ait alloué de mener et diriger leurs structures dans le respect de l'utilisation de l'argent public.

Hugues Brianceau rappelle que la Ville de Rezé essaie au quotidien de mener les efforts pour que la culture s'ouvre à toutes et à tous. C'est certes une culture subventionnée, mais qui permet, et pas seulement au CSP+, de pouvoir acheter une place de spectacle.

Mme Paqueraeu ajoute que, certes la Région a fait le choix de se focaliser sur les compétences qui sont les siennes, mais que depuis le début des années 80, les collectivités ainsi que la Région Pays de la Loire ont fait un choix politique : la culture devait se retrouver à toutes les échelles territoriales et c'est grâce à cela que depuis 40 ans on maille un tissu économique « accompagné mais non assisté ». Ce même tissu économique et culturel que l'on fracture aujourd'hui. On fait un retour en arrière de 45 ans ! Elle déplore que tout ce travail qui a mis un temps fou à se construire avec les décisions prises va avoir des répercussions économiques artistiques et sociales très fortes.

M. Marzin rappelle que d'autres choix étaient possibles et que d'autres régions voisines ont fait le choix de continuer à soutenir la culture. Quand une entreprise devra choisir entre deux villes pour s'installer, c'est peu probable que ce soit la Région Pays de la Loire qui soit choisie. Il s'interroge sur le devenir et l'état dans lequel sera le tissu économique régional dans 10 ans, sans même parler du tissu culturel. Il ajoute que le choix qui est fait par la Région des Pays de la Loire est un choix perdant économiquement, socialement et culturellement.

Olivier Langlois confirme qu'il s'agit d'un choix perdant puisque la Région ne parle que de dépenses de secteurs assistés et de subventions et omet en revanche d'évoquer tout ce que cela génère au niveau économique.

M. Marzin ajoute que derrière une entreprise comme la Soufflerie, qui est en effet principalement subventionnée, il y a des dizaines et des centaines d'entreprises qui sont, elles, sur des modèles commerciaux privés que ce soient des associations ou des entreprises classiques (prestataires, agences de communication...). Ces dernières seront toutes impactées par ces coupes budgétaires. Il s'interroge sur la pertinence et l'utilité du plan de relance financé par la Région suite au Covid ? Il estime que c'est un gâchis de l'argent public qui a été versé 4 ans plus tôt. Il déplore une décision précipitée, radicale et sans aucune concertation.

Hugues Brianceau propose de refermer la parenthèse et de revenir à l'ordre du jour et remercie encore Mme Lamberthon de sa présence et s'être exprimée pour la Région Pays de la Loire.

Hugues Brianceau énonce l'ordre du jour :

1. Rappel de la composition du Conseil d'Administration et renouvellement des Personnalités qualifiées
2. Présentation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 juin 2024
3. Présentation du rapport d'activités 2023/2024 et point d'étape de la saison 2024/2025
 - 3.1 Rapport d'activités 2023/2024
 - 3.2 Début de saison 2024/2025
 - 3.2.1 Le soutien aux artistes
 - 3.2.2 L'action culturelle
4. Point d'actualité sur les Ressources Humaines
 - 4.1 Information sur les mouvements de personnels
 - 4.2 Création d'intitulés de postes
 - Poste de Responsable du pôle actions culturelles et solidarités
 - Poste de Responsable du pôle des relations avec les publics, de la communication et de la billetterie
5. Budget Primitif 2024
 - 5.1 Décision Modificative Budgétaire portant virement de crédits
 - 5.2 Créance éteinte
 - 5.3 Etat des lieux du Budget 2024
6. Lancement du Débat d'Orientation Budgétaire 2025
 - 6.1 Dépenses d'exploitation (hors charges exceptionnelles)
 - 6.2 Recettes d'exploitation (hors produits exceptionnels)
 - 6.3 Section Investissement
7. Délégations de pouvoir du Conseil d'Administration à la Direction en matière de Gestion du Personnel
 - 7.1 Rappel du texte de délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Direction adopté lors du Conseil d'administration du 19/12/2023
8. Acceptation de l'adhésion de la Soufflerie au réseau APCOM
9. Questions diverses
 - Point d'information sur la Convention de Mises à Disposition entre la Ville de Rezé et la Soufflerie
10. Date et lieu du prochain Conseil d'Administration

Hugues Brianceau demande s'il y a d'autres 'questions diverses' à ajouter à l'ordre du jour. Il n'y a pas d'autres questions diverses.

La séance est ouverte

1 RAPPEL DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RENOUELEMENT DES PERSONNALITES QUALIFIEES DONT LE MANDAT EST ARRIVE A ECHEANCE LE 22 SEPTEMBRE 2024

Hugues Brianceau informe que la Ville, le Département et la Région ont désigné conjointement trois Personnalités Qualifiées avant le 22/09/2024. Ces mandats de 3 ans sont reconductibles. Il rappelle que Mme BRAULT a accepté de renouveler son mandat et annonce la désignation de deux nouvelles personnalités qualifiées, Monsieur Damien TASSIN et Monsieur VIANNEY. Les nouveaux mandats sont reconduits pour une période de 3 ans soit jusqu'au 22/09/2027.

La liste des membres du Conseil suite au renouvellement des personnalités qualifiées est ainsi constituée au 17 décembre 2024 :

Structure représentée	Civilité	Prénom	Nom	Fonction CA	Election/ Désignation	Fin de Mandat	Modalité Renouvel.
Ville de Rezé	Mme	Agnès	BOURGEAIS	Président	30/03/2022	30/03/2025	Elu-e au sein du CA pour 3 ans
Ville de Rezé	M.	Hugues	BRIANCEAU	Vice-Président	30/03/2022	30/03/2025	Elu-e au sein du CA pour 3 ans
Ville de Rezé	Mme	Eva	PAQUEREAU	Membre titulaire	10/07/2020	mars-26	Les 10 membres du 1er collège
Ville de Rezé	M.	Agnès	CABARET-MARTINET	Membre titulaire	10/07/2020	mars-26	Pour chacun des représentants
Ville de Rezé	M.	Jean-Christophe	FAES	Membre titulaire	10/07/2020	mars-26	cf supra : jusqu'à fin mandat
Ville de Rezé	M.	Maxime	VENDE	Membre titulaire	10/07/2020	mars-26	cf supra : jusqu'à fin mandat
Ville de Rezé	M.	Roland	BOUYER	Membre titulaire	10/07/2020	mars-26	cf supra : jusqu'à fin mandat
Ville de Rezé	M.	François	NICOLAS	Membre titulaire	10/07/2020	mars-26	cf supra : jusqu'à fin mandat
Département	Mme	Dominique	POIROUT	Membre titulaire	19/07/2021	mars-28	cf supra : jusqu'à fin mandat
Région	Mme	Anne-Sophie	LAMBERTHON	Membre titulaire	23/09/2021	mars-28	cf supra : jusqu'à fin mandat
Personnalités Qualifiées	Mme	Brigitte	BRAULT	Membre titulaire	23/09/2021	22/09/2024	3 ans renouvelables
Personnalités Qualifiées	M.	Nicolas Vianney	REVERDITO MARZIN	Membre titulaire	23/09/2024	22/09/2027	3 ans renouvelables
Personnalités Qualifiées	M.	Michel Damien	BOURCIER TASSIN	Membre titulaire	23/09/2021	22/09/2024	3 ans renouvelables
Représentant-es du personnel	Mme	Maureen	LARGOUËT	Membre titulaire	22/09/2023	21/09/2026	3 ans renouvelables
Représentant-es du personnel	Mme	Nelly	LANDAIS	Membre titulaire	22/09/2023	21/09/2026	3 ans renouvelables

Arrivée de Dominique Poirout.

Hugues Brianceau rappelle enfin que le Conseil d'administration élira sa présidence et sa vice-présidence, dont les mandats arrivent à échéance le 30 mars 2025, lors du prochain Conseil d'administration le 27 février 2025.

2 PRESENTATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2024

Hugues Brianceau demande si les Administrateurs et Administratrices ont des remarques à émettre sur le procès-verbal du précédent conseil, qui s'est tenu le 24/06/2024. Le procès-verbal a été communiqué aux membres du Conseil en Annexe 1 du dossier de convocation pour le Conseil du 17/12/2024. Les Administrateurs et Administratrices n'ont pas de remarques. Hugues Brianceau signe le procès-verbal.

3 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2023/2024 ET POINT D'ETAPE DE LA SAISON 2024/2025

3.1 Rapport d'activités 2023/2024

Olivier Langlois rappelle que le rapport d'activités 2023/2024 a été mis à disposition des membres du Conseil sur l'interface privée du site de la Soufflerie. Il est joint en **Annexe 3** du présent dossier. Il demande s'il y a des questions particulières sur ce rapport et propose de faire un point sur le dernier trimestre écoulé de la saison 2024/2025

3.2 Début de saison 2024/2025

Olivier Langlois rappelle qu'il s'agit de la mise en œuvre du nouveau projet. Il présente un aperçu statistique du dernier trimestre de la saison, une première analyse de quelques éléments de fréquentation et des éléments sur l'action culturelle et la politique d'accessibilité de la Soufflerie.

3.2.1 LE SOUTIEN AUX ARTISTES

Olivier Langlois rappelle que la Soufflerie a accueilli 22 spectacles sur 18 soirées ainsi que 9 représentations jeune public, un rythme un peu moins élevé que les saisons passées. Le choix a été fait de resserrer le nombre de propositions, une dizaine en moins, pour retrouver sur l'ensemble de la saison 47 rendez-vous.

La programmation de ce début de saison est pluridisciplinaire : musiques, théâtre, cirque, danse

Origines géographiques des équipes artistiques : Région Pays de Loire (5), France (14), Europe (3).

Une attention particulière a été apportée à l'accueil d'artistes régionaux : Lo'Jo en musique qui a également été accueilli en résidence sur un nouveau projet coproduit par la Soufflerie ; Miet en première partie d'un concert Grands Formats ; La chanteuse Al Ghar co-programmée avec plusieurs structures en première partie de la soirée d'ouverture de Jazz en phase à la Cité des congrès ; Soprython un projet jeune publique présenté à la Barakason avec un duo de saxophonistes régionaux ; et enfin David Chevalier accueilli en coréalisation au Pannonica.

14 soirées à Rezé avec une volonté de rééquilibrage entre les trois lieux

- 7 à l'Auditorium
- 4 à la Barakason
- 3 au Théâtre

4 soirées dans l'agglomération :

- La Cité des Congrès pour Jazz en Phase avec la représentation des égarés avec Al Ghar en première partie
- Le Pannonica avec la coréalisation du spectacle Borders avec David Chevalier
- L'Opéra dans la cadre du cycle voix du monde

Ce trimestre a été marqué par un temps fort singulier en novembre, à savoir la rentrée nationale Grands Formats. Cette association nationale milite pour une place dans les réseaux de diffusion pour les grands ensembles en musique improvisée et en Jazz. Tous les ans, elle organise une rentrée nationale, et avec le Pannonica, la Soufflerie a proposé que cette rentrée se fasse à Nantes. C'est un temps de diffusion, mais aussi un temps de rencontres de ce réseau. Grands Formats, le Pannonica et la Soufflerie se sont associés afin de proposer 3 soirées avec 3 concerts dont 2 à l'Auditorium et une à la Barakason. La Soufflerie a accueilli 3 grands ensembles réunissant 34 musiciens pour **800 spectateurs**. Une première partie pour un ensemble du Conservatoire de Nantes. Une masterclass au Conservatoire de Nantes, animée par Paul Jarret. 2 jam sessions avec les jeunes musiciens de jazz nantais : 1 à la Barakason et 1 dans un bar à Nantes. L'Assemblée Générale de l'association Grands Formats ainsi qu'une rencontre professionnelle au Pannonica : « Pour une musique d'art et essai ».

Le travail en partenariat se poursuit entre les acteurs culturels avec 8 représentations construites en coréalisation avec le Pannonica, Le Grand T et Jazz en Phase.

La fréquentation est en augmentation par rapport à la saison précédente avec 3920 billets vendus Tout public soit 80% de remplissage. Par ailleurs, 1086 billets vendus Jeune public soit 98% de remplissage avec deux représentations à la Barakason. Le but étant d'investir ce lieu pas seulement pour des concerts, mais également pour de représentations jeunes publiques. Ce fut le cas autour d'un spectacle en musique Sopryton du Collectif à l'envers en bifrontal en décembre et autour d'un projet de cirque en configuration tri frontal avec une proximité très forte présenté par la Compagnie H.M.G. en novembre dernier. Enfin 355 cartes Soufflés du bocal ont été vendues depuis l'ouverture de la billetterie de la nouvelle saison. On sent une adhésion aux premiers spectacles et au reste de la saison puisque d'ores et déjà plusieurs représentations affichent complet. Une satisfaction qui prouve que le lieu se « ré-ouvre » à son environnement et que le public est au rendez-vous.

La Soufflerie étant une scène conventionnée d'intérêt national art et création, particulièrement pour le soutien aux résidences et aux coproductions, le rythme de l'accueil des résidences est le même que les saisons précédentes avec 45 jours de résidence pour le dernier trimestre. La Soufflerie a accueilli 14 équipes dans les trois lieux : 9 à La Barakason – 4 à l'Auditorium – 1 au Théâtre, dont 86% de projets en musique, 7% de théâtre, 7% de danse. 2 spectacles coproduits en 2024 ont été diffusés ces deux derniers mois : Lo'Jo au Théâtre en octobre, Every_Body à l'Auditorium en novembre

3.2.2 L'ACTION CULTURELLE

• Education Artistique et Culturelle

- Diffusion du spectacle Soprython

Sopryton ? Complètement barano ! – EAC Primaire

- ✓ Spectacle : 24 classes accueillies (PS/MS/GS)
- ✓ Atelier Le corps en mouvement avec Gweltaz Hervé et Ronan Le Gouriérec: pour 7 classes soit 171 élèves. (Ecole maternelle Simone Veil, Ragon et Château sud)

>> Atelier pour relier la musique au corps. Les artistes accompagnent les élèves sur des déplacements en prenant conscience de leur corps, de l'occupation de l'espace...

Un atelier qui favorise la créativité des élèves en situation d'écoute et qui fait appel à leur imaginaire.

- Ateliers et rencontres avec des artistes (Lo'Jo et Parpaing)

Autour de Parpaing EAC Secondaire, 4h d'atelier par classe avec Nicolas et Denis. 2 classes de collège: une classe de 3ème du collège Pont Rousseau / une classe de 3ème du collège Allende soit 55 élèves. Ils ont également assisté au spectacle. Chaque groupe d'élève a travaillé sur un récit (réel ou fictif) qu'ils ont enrichi par leurs propres expériences. Lecture de texte à haute voix, puis enregistrement pour réalisation de podcasts.

- ✓ Thème abordés : le racisme, le handicap, la drogue, le harcèlement scolaire, l'inceste, les violences familiales.
- ✓ 1h d'écoute des podcasts réalisés dans chaque classe.

Autour de Lo' Jo - EAC secondaire, 4h d'atelier par classe avec 3 artistes de Lo'Jo. Deux classes de 5ème du collège Pont Rousseau soit 58 élèves qui ont également assisté au concert.

- ✓ Atelier d'écriture, de création musicale et d'improvisation (mise en musique de poèmes écrits par les élèves en cours de français).

• Irrigation Territoriale

La mise en route en septembre du nouveau chœur associé, animé par la cheffe de chœur Jane Héraud.

- 79 participants dont 28 hommes et 51 femmes.
- Sur les 59 personnes qui ont payé en ligne : 76% habitent Rezé.
- Age moyen des choristes (sur les 59 achats en ligne) : 38% 45-59 ans, 31% 60 ans et +, 29% 35-44 ans
- Répétitions hebdomadaires à l'Auditorium ou à la Barakason.

- Apprentissage en cours de 5 morceaux (Turtles, Beach Boys, Architecture in Helsinki, Björk).
- Des rendez-vous publics en préparation.

Olivier Langlois se félicite de l'assiduité des participants qui se réunissent tous les lundis à l'Auditorium et ajoute qu'avec Jane Héraud, une réflexion est en cours sur un temps d'échange avec des artistes programmés (par exemple en première partie de la représentation de Maria Mazzota au théâtre). D'autres temps d'échange sont prévus avec le chœur : dont un rendez-vous lors d'un A Mercredi ! ainsi qu'avec d'autres activités régulières de la Soufflerie.

Un nouveau format d'atelier sur un week-end :

- Autour de Parpaing Atelier Portrait, laboratoire d'écriture du réel avec Nicolas et Denis
 - ✓ 15 adultes (12 femmes / 3 hommes)
 - ✓ 10h d'atelier. Par un jeu d'interview, les participants ont transmis par l'écrit, le récit du souvenir intime de quelqu'un d'autre.
 - ✓ L'idée étant de faire appel à sa propre expérience pour enrichir le propos. Puis enregistrement des textes pour réalisation de podcasts.
 - ✓ Thématiques abordées : rupture sentimentale, homoparentalité, fin de vie, maltraitance et souvenirs d'enfance.
 - ✓ 1h de temps de restitution/ temps d'écoute des podcasts
- Autour de Lo' Jo - stage adulte
 - ✓ 16 adultes (13 femmes / 3 hommes)
 - ✓ 10h d'ateliers d'écriture, de composition musicale et d'improvisation avec 3 artistes de Lo'Jo
 - ✓ En partenariat avec l'Université de Nantes (quota réservé pour étudiants et personnel de Nantes Univ)

Olivier Langlois ajoute que ces nouveaux formats d'ateliers sur des week-end complets pour pratiquer une esthétique avec une équipe artistique ont très bien fonctionné et seront renouvelés la saison prochaine.

Un projet Participatif : Les Mamies Guitares :

- 8 participantes rezéennes
- 1 semaine de résidence à l'Auditorium avec les artistes
- 1 restitution le dimanche 8 décembre à l'Auditorium

Mme Cabaret s'est inscrite à ce projet participatif sans trop savoir à quoi s'attendre. Son retour est très positif quant à la découverte d'un groupe, le travail d'écriture avec des textes très intimes encadré par un professionnel de l'écriture pédagogue et un musicien ont permis de mettre en musique ce texte. La restitution de ce mélange de pratiques entre amateurs et professionnels a été bien reçue par les spectateurs.

Point accessibilité

- 1 concert en audiodescription : Lo'Jo / 10 participants mal et non-voyants.
- Nouveauté : FALC (sur la saison et accès à nos lieux de spectacles). Il a été rédigé et maqueté par Julie Legrand des Têtes Renversantes, puis validé par les relecteurs et relectrices de Nous aussi 44 (Adapeï 44)

Olivier Langlois précise que le volet d'actions culturelles s'étoffe, certes l'action culturelle ne génère pas de recettes, mais il faut pouvoir la maintenir absolument malgré les turbulences économiques que l'on connaît.

Mme Hervouet regrette que sur les projets participatifs, ce soit souvent les personnes les plus averties qui se saisissent rapidement des places pour les ateliers.

Olivier Langlois précise que, pour ces ateliers, on doit avoir ce travail de vigilance pour que les gens du quartier soient prioritaires. Ce sera le cas aussi pour le projet des repas magiques autour du spectacle du Paradoxe de Georges où on va prioritairement aller chercher les gens du quartier.

4 POINT D'ACTUALITE SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Olivier Langlois informe les membres des récents mouvements de personnel.

4.1 Information sur les mouvements de personnels

Départ de Mme Prune Razafindrakaola, Chargée du développement des publics et de l'action culturelle, via une demande de rupture conventionnelle qui a été acceptée. Elle a quitté ses fonctions le 30/11/2024. Ce poste ne sera pas remplacé

Arrivée de Mme Claire Madiot qui prendra ses fonctions à compter du 6 janvier 2025 en tant que Responsable du pôle actions culturelles et des solidarités. Mme Claire Madiot aura pour missions principales les items décrits dans la fiche de poste jointe en **Annexe 4** du présent dossier et qui comprend également l'encadrement du poste occupé par Mme Nelly Landais, Chargée du développement des publics et de l'action culturelle.

Olivier Langlois, directeur de la Soufflerie, a souhaité, via la création de ce poste, construire un pôle dédié à l'action culturelle et aux solidarités qui tiennent une part prépondérante dans son projet pour la Soufflerie.

Mme Maureen Largouët qui assurait la coordination du pôle Secrétariat Général depuis le départ de Charlotte Duchamp en septembre 2023 se voit désormais confier la responsabilité du pôle des relations avec les publics, de la communication et de la billetterie. Un pôle né de la restructuration du pôle Secrétariat Général désormais scindé en deux.

Mme Maureen Largouët aura pour missions principales les items décrits dans la fiche de poste jointe en **Annexe 5** du présent dossier et encadrera le personnel de son pôle comprenant les postes de Chargée des relations avec les publics et de la billetterie, des employés du bar, une hôtesse d'accueil, ainsi que de la Chargée de communication.

Olivier Langlois informe également le conseil du départ de M. Gaël Montgiraud, Régisseur général, qui quittera les effectifs de l'équipe technique en février 2025. Ce poste sera à remplacer. En attendant qu'il soit pourvu, la Soufflerie va clôturer la saison en ayant recours à de l'intermittence et va réfléchir avec quel profil le remplacer. Ces mouvements sont l'occasion de se « re-questionner » sur les compétences dont la structure a besoin. Il n'existe pas, en effet, de régisseur son au sein de l'équipe technique de la Soufflerie.

Arrivée de François Nicolas.

4.2 Création d'intitulés de postes

→ Ce point fait l'objet d'un vote

Olivier Langlois explique la nécessité de cette délibération.

Conformément à l'article 10 des statuts de la Soufflerie :

« Le Conseil d'Administration délibère sur (...) les créations, transformations et suppressions d'emplois permanents. »

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de la Soufflerie de voter la création des postes suivants :

- **Responsable du pôle actions culturelles et solidarités**
- **Responsable du pôle des relations avec les publics, de la communication et de la billetterie**

Hugues Brianceau met au vote cette proposition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Jérôme Romain affiche à l'écran le nouvel organigramme de la Soufflerie suite à ces différents mouvements du personnel de la Soufflerie

5 BUDGET PRIMITIF 2024

5.1 Décision Modificative Budgétaire portant virement de crédits

→ Ce point fait l'objet d'un vote

Jérôme Romain présente cette Décision budgétaire

Conformément aux articles 15 et 16 des statuts de la Soufflerie,

Conformément aux délibérations 2021-12-07 et 2022-03-05 :

« Le Conseil d'Administration délibère sur (...) le budget et ses modifications. Le directeur (...) prépare le budget et ses décisions modificatives. »

L'impact budgétaire de la provision pour indemnités de départ à la retraite du personnel permanent de la Soufflerie est plus important que l'enveloppe prévue et votée au budget primitif 2024.

Malgré la baisse des effectifs permanents de la Soufflerie depuis un an, le calcul de la provision annuelle pour indemnités de départ à la retraite tient compte du vieillissement et de l'ancienneté croissante des salariés, ainsi que d'un taux d'actualisation qui consiste à valoriser la valeur de cette indemnité future aux conditions monétaires actuelles.

Dans le contexte inflationniste et de réduction des taux directeurs actuels, la provision subit par conséquent une forte pression à la hausse.

Il est proposé au Conseil d'Administration de voter une Décision Modificative au Budget 2024 portant virement de crédits 202401_DECBDUG qui stipule que le Directeur décide de virer 8000 € du chapitre 022 dépenses imprévues au chapitre 68 Dotations aux provisions.

Hugues Brianceau met au vote cette décision budgétaire.

La décision budgétaire est confirmée à l'unanimité.

5.2 Créance éteinte

→ Ce point fait l'objet d'un vote

Jérôme Romain explique la nécessité de cette délibération.

La créance du client VELVET datant de 2019 n'a pas été honorée malgré les relances de la Trésorerie.

Un jugement actant la clôture de la procédure pour insuffisance d'actifs a été prononcé en date du 24 janvier 2024.

La créance est dite éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité.

Une créance éteinte constitue donc une charge définitive pour son créancier, en l'occurrence la Soufflerie, et qui doit être constatée par son Conseil d'administration.

Il y a donc lieu d'émettre un mandat de paiement au compte 6542 (créances éteintes) à l'appui duquel figurera la délibération du Conseil d'Administration.

Par conséquent, il est proposé au Conseil d'Administration d'admettre en créance éteinte la somme de 31.50€ inscrite en dépense au compte 6542 de la section d'exploitation.

Hugues Brianceau met au vote cette proposition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5.3 Etat des lieux du Budget réalisé 2024

La plaquette présentant la projection de résultat du Budget réalisé 2024 est jointe en **Annexe 6** du présent dossier.

L'exercice 2024 devrait présenter un excédent budgétaire d'environ +77.285 € hors éléments exceptionnels non connus à ce jour.

Cet excédent s'explique par plusieurs gains ou économies réalisés sur les postes de dépenses suivants :

- 63.000 € d'économies sur la masse salariale suite au non remplacement du poste de Secrétaire Général sur l'année 2024, départ du poste de Chargée d'administration, départ du poste de Chargée de développement des publics et de l'action culturelle, absence de prime de partage de la valeur en 2024
- 31.000 € d'économies de dépenses en communication (absence de communication sur la programmation des musiques actuelles, gains sur la refonte du site internet et de la nouvelle charte graphique par rapport au budget prévu)
- 35.000 € d'économies sur les dépenses de programmation comprenant 17.000 € de gains sur les frais artistiques suite aux annulations de spectacles du 1^{er} semestre 2024 compte tenu du fort déficit budgétaire réalisé en 2023.
- Des dépenses en achats de spectacle non réalisées sur l'année ont permis également une économie de 18.000 €.
- 15.000 € d'économies de dépenses sur l'action culturelle suite à la baisse de la subvention DRAC dédiée et annoncée début 2024 s'élevant à 6.000 € en 2024 contre 18.000 € auparavant.
- 15.000 € de dépenses non réalisées sur les résidences artistiques et 18.000 € d'économies sur les autres charges dont le fonctionnement (dépenses d'achats de matériels et petits équipements ainsi que sur les frais de déplacements du personnel).

Sur le volet recettes, on observe pour l'année 2024 :

- Des recettes propres en augmentation. Les ventes en billetterie sont conformes au budget prévu et voté, seul le bar subit une légère baisse d'environ 7.000 € par rapport aux ventes attendues. Enfin, les locations de l'Auditorium et de la Barakason sont en très nette augmentation avec +11.000 € de recettes enregistrées sur l'année pour tenter de pallier les baisses de subventions annoncées début 2024. Les produits de coréalizations sont également meilleurs que ce qui était attendu de l'ordre de +5.000 €.
- L'ensemble de ces économies sur le volet dépenses et la perte limitée au niveau des recettes permet de compenser le montant des réserves (91.683 €) portées en recettes d'équilibre au budget voté pour 2024 et de dégager un excédent budgétaire estimé à +77.285 €.
- Cet excédent viendra abonder les réserves de la Soufflerie lors du vote de l'affectation du résultat définitif 2024, et permettra ainsi de compenser une part des déficits budgétaires réalisés en 2022 et en 2023 se cumulant à -126.080 € qui avaient lourdement impacté le montant des réserves cumulées depuis la création de la structure.

6 LANCEMENT DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Jérôme Romain présente ce point.

Conformément à l'article 16-2 des statuts de la Soufflerie,

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) et à son décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au rapport d'orientation budgétaire :

« Un rapport d'orientation budgétaire présentant les orientations budgétaires envisagées par la Soufflerie doit donner lieu à un débat au sein du Conseil d'administration dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce rapport porte sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Y sont notamment précisées :

- les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget
- les principales évolutions relatives aux relations financières entre les collectivités publiques et la Soufflerie
- les informations relatives aux ressources humaines : structure des effectifs, dépenses de personnel.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence de ce rapport. »

Vue la plaquette présentant une proposition de Budget primitif 2025 jointe en Annexe 7 au présent dossier, il est proposé au Conseil d'administration de débattre de ces principales orientations et d'en prendre acte.

Ce rapport a pour objectif d'informer les membres du Conseil d'administration des éléments significatifs en dépenses comme en recettes utiles à la préparation du budget primitif au titre de l'année 2025.

Rapport d'orientation budgétaire

Tous les montants indiqués sont hors taxe.

- **Cadre budgétaire**

Le budget primitif proposé pour l'année 2025 est construit à l'équilibre sur la base des recettes estimées pour l'année 2025 permettant de financer les dépenses de l'année.

Autrement dit, il s'agit de valoriser les possibilités de dépenses en programmation, en accueil de résidences artistiques et en action culturelle sur la base des recettes prévisionnelles de l'année 2025, tout en prenant en compte les charges et dépenses incompressibles de structure et de masse salariale.

- **Valorisation**

Le budget primitif estimé pour l'année 2025 s'élèverait donc dans ces conditions à 1.454.255 € en baisse de 4% par rapport au budget primitif 2024.

6.1 Dépenses d'exploitation (hors charges exceptionnelles)

- Les charges de fonctionnement sont estimées sous le seuil des 100.000 € de dépenses annuelles et envisagées à 95.144 €. Les enveloppes accordées pour les achats de petit équipement et d'entretien, ainsi que les frais de voyages et déplacements du personnel sont principalement revues à la baisse compte tenu des éléments observés en 2024.
- La masse salariale de l'équipe permanente est revalorisée pour l'année à 766.700 €, cotisations sociales comprises, comprenant 18 salarié.es permanent.es :
 - Le directeur en CDD de droit public
 - Pôle administration-production : 4 CDI
 - Pôle technique : 4 CDI
 - Pôle relations avec les publics : 3 CDI + 3 CDI
 - Pôle actions culturelles & solidarités : arrivée de Claire Madiot, responsable de pôle + 1 CDI en poste + 1 CDI restant à recruter après un départ en 2024, soit 3 CDI

- Prévoir un poste supplémentaire pour la Barakason à budgéter
- Les dotations aux amortissements sont valorisées sur la base de l'inventaire d'immobilisations restant à amortir en 2025 soit 19.000 €
- Le budget communication a été revalorisé pour l'année 2025 à 65.865 € compte tenu du niveau de dépenses réalisées en 2024 et des dépenses envisagées pour 2025
- Il en est de même pour les dépenses de bar fixées à 5.000 €
- Le budget disponible pour les dépenses artistiques est estimé pour l'année 2025 comme suit :
 - 266.730 € pour la programmation en baisse de 16% par rapport à 2024
 - Le budget prévu pour les rendez-vous « A Mercredi ! » est maintenu à 31.040 € comparable aux années passées
 - Une enveloppe supplémentaire de dépenses budgétaires de 50.000 € est inscrite pour la manifestation « Rezé en Fête » programmée par la Soufflerie et financée par la ville
 - Le budget consacré aux résidences artistiques est revalorisé à 69.500 € en hausse de 42% par rapport à 2024 et supérieur au montant réalisé en 2023 pour répondre aux attendus du projet de conventionnement avec la DRAC
- Le budget pour l'action culturelle est valorisé à 53.360 € comparable aux années passées malgré la suppression de la subvention DRAC sur l'action culturelle accordée les années passées à la Soufflerie pour 18.000 € et supprimée suite au CLEA signé avec la ville. Ce budget est fixé avec attention puisque l'action culturelle est un des volets majeurs du projet de la direction pour la Soufflerie.
- Le budget du Festival Up ! pour 2025 initialement prévu à hauteur de 19.100 € sur la base des dépenses réalisées en 2024 est abandonné. Compte tenu des graves difficultés financières rencontrées par le département de Loire-Atlantique, aucune subvention ne pourra nous être versée en 2025 dédiée à ce festival. Une part de l'enveloppe budgétaire prévue pour le Festival Up ! a donc été réattribuée aux résidences artistiques et aux coproductions pour 2025.
- Les autres dépenses budgétaires concernent l'accueil de l'école de musique pour 4.281 € et les dépenses liées aux locations de l'Auditorium et de la Barakason pour 7.135 €.

6.2 Recettes d'exploitation (hors produits exceptionnels)

- Les recettes propres envisagées se décomposent comme suit :
 - Recettes de billetterie attendues pour 96.505 €, en hausse de 18% par rapport à 2024, compte tenu du volume de réservations pour les spectacles à venir sur le 1er semestre 2025 et de la revalorisation des jauges et des salles qui seront utilisées pour la programmation à venir sur le second semestre 2025, ainsi que le succès rencontré par le Chœur associé de la Soufflerie dont la participation des membres est payante.
 - Recettes de bar fixées à 14.550 € compte tenu des recettes réalisées en 2024 et des possibilités offertes selon la programmation de l'année
 - Recettes de location estimées à 15.000 € compte tenu des bonnes perspectives de location pour 2025, des très bonnes performances réalisées en 2024, mais sans pour autant en faire une activité dominante qui créerait trop de dépendance.
- Les subventions attendues pour l'année (hors contribution) :
 - Subventions de la Région Pays de la Loire : 14.500 € (Voisinage, Décibels, Ecrin)
 - Subvention d'aide aux lieux du CNM et droits de tirage 2024 reportés sur 2025 : 24.000 €
 - Autres subventions (Onda et Sacem) et appels à projets envisagés : 16.800 €
- Les autres produits de gestion courante attendus concernent principalement des recettes de coréalizations sur des projets en partenariat avec d'autres lieux.

6.3 Section Investissement

Le budget investissement comprend pour l'année 2025 :

- Les dotations aux amortissements des biens figurant à l'inventaire des immobilisations pour 19.000 €
- La quote-part des subventions d'investissement calculée au même rythme que les immobilisations qu'elles ont permis de financer pour 7.500 €
- Une enveloppe disponible pour de nouveaux investissements fixée à 11.500 €

Olivier Langlois précise que l'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour les résidences s'inscrit dans le cadre des discussions avec l'état pour la reconduite du conventionnement de la Soufflerie. Les dernières discussions avec la DRAC laissent entendre que la Soufflerie serait à nouveau conventionnée au même niveau, ce qui est une bonne nouvelle.

Olivier Langlois explique que la Soufflerie a été chargée par la ville de la programmation du projet Rezé en Fête. La ville a souhaité ne pas maintenir cette fête compte tenu des contraintes budgétaires liées au PLF 2025.

Hugues Brianceau explique que la ville est comme toutes les collectivités, à la recherche de leviers d'économies sur son budget. Dans les arbitrages, cette fête que la ville avait relancée, représente un investissement RH pour les services et un investissement financier sur un temps qui est assez court malgré tout. La ville a par conséquent, fait le choix de geler cet évènement pour 2025.

Olivier Langlois informe le conseil que la Soufflerie est en discussion avec les services de la Ville pour le maintien du poste du gardien de la Barakason, dont l'actuel titulaire est parti à la retraite. Cette réflexion s'inscrit dans la perspective de réouverture semi-quotidienne du site de la Barakason. Le poste serait celui d'un régisseur site avec des compétences techniques, mais aussi des compétences d'accueil et de facilitation d'utilisation du lieu. Il a été convenu que le recrutement serait porté par la Soufflerie afin que la personne recrutée intègre l'équipe technique de la Soufflerie et ne soit pas isolée. Ce recrutement interviendrait à l'horizon 2025 pour permettre le redéploiement de l'ouverture de la Barakason. C'est un poste avec un enjeu fort puisqu'il va permettre d'accueillir moult acteurs.

Hugues Brianceau rappelle que c'est une priorité politique de la Ville de Rezé qui souhaite que ce lieu redevienne un lieu ressource. Il s'agit là d'une expérimentation avec un poste en CDD sur un an. C'est un projet de début de mandat : le souhait de retrouver un lieu de vie ouvert pour les habitants du quartier et plus largement sur le territoire, à proximité des écoles, au service de l'école de musique et du milieu culturel rezéen.

Le Conseil constate à l'unanimité le lancement du débat d'orientation budgétaire.

7 DELEGATIONS DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA DIRECTION EN MATIERE DE GESTION DU PERSONNEL

→ Ce point fait l'objet d'un vote

Jérôme Romain présente cette délégation, qui fait l'objet d'un vote du Conseil :

Départ de M. Vende et de Mme Lamberthon

7.1 Rappel du texte de délégation de pouvoir du Conseil d'Administration à la Direction adopté lors du conseil d'administration du 19 décembre 2023 :

Vu les statuts de la Soufflerie,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de la Soufflerie adopté par le conseil d'administration le 10 mars 2016 (délibération n° 2016-03-02),

Rappel de la délibération n°2023-07-03 du 6 juillet 2023 relative à la nomination de Monsieur Olivier Langlois à la direction de la Soufflerie à compter du 01/01/2024 dans le cadre d'un mandat de 5 ans :

9 QUESTIONS DIVERSES

→ Ce point ne fait pas l'objet d'un vote

Une Convention de Mise à Disposition de biens immobiliers, mobiliers et de personnel de la Ville de Rezé à la Soufflerie a été signée le 04/01/2021. Elle a expiré le 31/12/2023. Un avenant a été signé pour la reconduire pour l'année 2024.

Stéphanie Béziau explique qu'un nouvel avenant a été signé pour l'exercice 2025. Cet avenant d'une année permettra de mener un travail de réflexion avec Olivier Langlois.

10 DATE ET LIEU DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le prochain Conseil d'Administration de la Soufflerie aura lieu le Jeudi 27 février 2025 à 18h à la Barakason.



Cette délibération détermine les délégations de pouvoirs données par le Conseil d'administration au poste de Directeur de la Soufflerie.

Cette délégation précise certains points (3.1. procédures de recrutement) mais a surtout vocation à rassembler dans un seul texte commun au Conseil, à sa Présidence, à la Direction, et visé par le contrôle de légalité de la Préfecture, des éléments déjà entérinés par la loi et les statuts de la Soufflerie, voire par des délibérations précédentes.

Il ne s'agit donc pas tant ici de débattre du contenu de la délégation que de prendre acte communément des droits et devoirs de la direction d'un EPCC.

3. Délégation en matière de gestion du personnel et de relation avec les institutions représentatives du personnel
Vu la délibération 2015-11-10 du 26/11/2015 : « Autorisation de recrutement, si nécessité de service, de CDD prévus au budget » :

Monsieur Olivier Langlois assure la direction de l'établissement et, à ce titre, a la responsabilité de veiller au respect de la législation du travail et des dispositions de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles, ainsi que de gérer les relations tant individuelles que collectives avec les salarié-es de la Soufflerie.

3.1. Concernant les procédures de recrutement

Le Conseil d'administration donne pouvoir à Monsieur Olivier Langlois de

- procéder au recrutement et, le cas échéant, mettre fin au contrat de travail, du **personnel permanent** pour des postes décidés par le conseil d'administration ;
- nommer et recruter, et, le cas échéant, mettre fin au contrat de travail, du **personnel à durée déterminée** nécessaire à l'activité et au fonctionnement de l'EPCC ;
- recruter des emplois dans le cadre des différents dispositifs d'emplois aidés proposés par l'État.

Il est proposé au Conseil d'Administration de préciser que cette délégation de pouvoir en matière de gestion du personnel autorise le Directeur à mener les négociations salariales et octroyer des primes et/ou augmentations individuelles et/ou collectives aux salarié-es de la Soufflerie.

La délégation de pouvoir est portée au vote. Le Conseil l'adopte à l'unanimité.

8 ACCEPTATION DE L'ADHESION DE LA SOUFFLERIE AU RESEAU APCOM

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 30/10/15, portant création de la Soufflerie :

Le Conseil d'administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et notamment sur l'adhésion à tout organisme public ou privé.

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'abonder la liste votée par Délibération n°2023-07-02 en date du 6 juillet 2023 en arbitrando en faveur de l'adhésion au réseau APCOM, réseau des Professionnels de la Communication en Pays de La Loire

L'APCOM est l'association des professionnels de la communication, fondée en 1995 à Nantes. Née de l'ancienne Afrep (Association Française des Relations Publiques) créée en 1977, l'APCOM perpétue l'héritage de cette organisation dissoute en 1994 et affiliée à la Fédération Nationale des Relations Publiques. Avec plus de 220 membres actifs dans la région, l'APCOM est le réseau de référence des communicant.es en Pays de la Loire.

Cette adhésion individuelle est octroyée pour le poste de Responsable des relations avec les publics, de la communication et de la billetterie au nom de l'EPCC La Soufflerie.

L'adhésion annuelle est fixée à 290,00 €.

Hugues Brianseau procède à la mise au vote de cette proposition de délibération qui est adoptée à l'unanimité.